



Communiqué pour diffusion immédiate

Les sacs de plastique : pas dans le bac brun!

Le 29 juin 2017 – La MRC de Drummond joint sa voix à la Ville de Drummondville et désire rappeler aux résidents des municipalités de son territoire qu’il est interdit d’utiliser des sacs de plastique pour la collecte des matières organiques (bac brun). Ces sacs représentent une source de contamination et nuisent à la production d’un compost de qualité. Ils doivent donc être retirés des matières une fois rendus au centre de compostage.

La MRC tient à préciser que tous les types de sacs de plastique sont visés, qu’il s’agisse des sacs standards ou de ceux identifiés comme étant biodégradables, compostables ou oxobiodégradables. Les sacs standards ne sont pas organiques et, conséquemment, s’avèrent incompatibles avec le compostage. Quant aux sacs dits biodégradables, compostables ou oxobiodégradables, ils entravent le processus de décomposition puisqu’ils se dégradent plus lentement que le reste des matières. Cela crée une barrière qui limite le développement des micro-organismes nécessaires au compostage. Ils engendrent aussi une augmentation des odeurs.

Pour faciliter la manipulation des matières ou pour garder les parois du bac ou du minibac propres, il est recommandé d’utiliser des sacs de papier ou du papier journal.

La MRC de Drummond remercie les citoyens de leur précieuse collaboration.